



Heures supplémentaires et repos compensateur de remplacement

Par **Naura**, le **23/03/2016** à **01:22**

Bonjour,

Je suis en cdi de 32 h en restauration rapide(moins de 20 salariés)et j'avais effectuer 4h supplémentaires, majoré10%; dans le but de me faire un peu d'argent. Je viens d'apprendre que mon employeur ne désire pas me payer ces heures et m'impose de prendre un repos compensateur de remplacement. Ai-je le droit de refuser ce repos et de demander à ce que l'on me paye ces heures? Car étant jeune le repos m'importe peu, dans ce cas là à quoi servent les heures supps puisque cela avantage le patron? Et comment savoir à l'avance si l'on sera payé ou si on aura un repos?

Merci de votre réponse

Cdt

Par **P.M.**, le **23/03/2016** à **08:57**

Bonjour,

Dans le cadre d'un temps partiel, vous ne pouvez pas effectuer des heures supplémentaires mais complémentaires qui ne doivent pas porter l'horaire de travail à celui d'un temps plein et la législation ne prévoit pas qu'elles puissent être remplacées par un repos compensateur...